



FLASH INFO : **Avancement** au grade de **technicien de 1^{re} classe**

Avancement au grade de technicien de 1^{re} classe : quotas fixés pour 2028 et 2029.

Un arrêté du 24 décembre 2025, publié au Journal officiel du 27 décembre 2025, fixe le nombre de promotions offertes au choix pour **l'accès au grade de technicien de 1^{re} classe au sein du ministère de la Justice**, en application du nouveau statut particulier de la filière technique (décret n° 2025-1327 du 24 décembre 2025).

Chiffres clés :

44 promotions seront ouvertes au titre de l'année 2028
33 promotions seront ouvertes au titre de l'année 2029

Ce cadrage s'inscrit dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions statutaires visant à mieux reconnaître les compétences techniques et l'engagement des agents de la DAP.

L'UFAP UNSa Justice assurera le suivi de la mise en œuvre concrète de ces promotions (modalités de sélection, critères, calendrier).

L'UFAP UNSa JUSTICE VOUS iNFORME